

Résumé

Séance du conseil du 10 janvier 2022

Correspondance, dépôt et information

Aucuns.

Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires

Liste des comptes à payer du mois de décembre 2021 totalisant une somme de 2 072 901,27 \$.

Adoption

- Modifications des espaces de stationnement sur les terrains municipaux et des voies publiques assujetties à l'interdiction de stationnement hivernal à l'annexe du Livre IV du règlement n° 717 relatif à la gestion des réseaux municipaux
- Corrections aux conditions de travail 2022-2026 des employés municipaux
- Participation au service de transport adapté de la MRC de La Jacques- Cartier pour l'année 2022

Autorisation

- Demande d'amendement à la convention de gestion du parc des Sentiers-du-Moulin au niveau des assurances par sinistre
- Exclure les autres risques au schéma de couverture de risques de la MRC de La Jacques-Cartier

Autorisation de dépenses

- Soirée reconnaissance des bénévoles 2022

Autorisation de permis

- Conformité au Règlement 09-198 sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA)

Autorisation de signature

- Demande de subvention au programme Emploi-Été Canada 2022
- Disposition et traitement des ordures ménagères – 2022
- Entente sur la disposition du recyclage – Centre de tri de la Ville de Québec 2022

Dépôt

- Procès-verbal du CCU du 17 novembre 2021

Engagement

- Personnel occasionnel et temporaire - 2022
- Inspectrice en bâtiment - Service de l'urbanisme et développement durable

Nomination

- Représentante municipale aux Habitations St-Dunstan
- Comité consultatif d'urbanisme (CCU) - 2022

Règlements généraux

- 1) Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement :
 - Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux révisé 2022
- 2) Présentations et adoptions :
 - Règlement général 730 - Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 1 150 000 \$ pour le financement et la réalisation de travaux aux barrages des lacs Morin et Beauport

- Règlement général 731 - Règlement décrétant un emprunt de 2 900 000 \$ et des dépenses en immobilisations pour l'année 2022 (parapluie)

Règlements d'urbanisme

- 1) Avis de motion : aucun
- 2) 1^{er} projet : aucun
- 3) 2^e projet : aucun
- 4) Adoptions :
 - Projet de Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 09-192 afin de retirer l'usage résidentiel des usages compatibles avec l'aire d'affectation récréative du golf du Mont-Tourbillon
 - Projet de Règlement de concordance modifiant le Règlement de zonage n° 09-207 afin de retirer l'usage résidentiel des usages autorisés dans la zone récréative RI-311 du golf du Mont-Tourbillon